

Association ÉLAN – SAVIGNY ENVIRONNEMENT

Boîte Postale 01
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
01 84 18 00 92

Association Loi 1901 N° 0913010890
Agrément n° 2001/Pref./4228/DCL/0299

www.elan-savigny-environnement.org
contact@elan-savigny-environnement.org



ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AÉRODROME DE PARIS-ORLY

L'obsolescence du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Paris-Orly de 1975 étant reconnue par toutes les institutions, sa mise en révision s'est avérée indispensable afin de prendre en considération l'impact réel des activités aéroportuaires sur les territoires concernés. Le dossier d'enquête publique donne la liste des villes situées dans les zones couvertes par les nuisances sonores (A, B et C) du PEB de 1975. Dans le nouveau dispositif soumis, seules les zones A et B sont conservées (communes survolées ou très proches des trajectoires de survol à basse altitude).

En tenant compte des conditions d'exploitation de l'aéroport d'Orly (couvre-feu, limitation à 250 000 du nombre de créneaux/an, respect des normes environnementales, utilisation de la piste n°2 nord-sud strictement limitée aux impératifs de sécurité, etc.), ce nouveau PEB doit permettre un développement harmonieux de la région dans le respect de la qualité de vie des riverains actuels et des populations amenées à venir s'y installer. Ces nouvelles conditions ne doivent pas être négligées dans le Plan local d'urbanisme (PLU) des communes concernées.

La ville de Savigny-sur-Orge, précédemment incluse dans la zone C, sort maintenant de la zone de bruit. Nous ne pouvons que nous en réjouir. En effet, l'association Élan - Savigny Environnement est, depuis 1981, aux premières lignes dans la lutte contre le bruit et la pollution générés par l'aéroport. Elle a milité contre le projet de 4^{ème} piste nord-sud qui aurait été un désastre pour les secteurs survolés au sud d'Orly. Elle a également refusé l'utilisation régulière de la piste n° 2 qui entraîne le survol de notre ville par les avions à basse altitude (décollage et atterrissage) et représente une gêne considérable. Le nouveau PEB est donc une excellente nouvelle pour la ville et tous ses habitants : non seulement pour la valeur de notre patrimoine, mais surtout pour la qualité de notre cadre de vie. La ville de Savigny-sur-Orge pourra enfin vivre et se développer sans la menace et la dépréciation que représente son inclusion dans une zone de bruit.

De fait, les associations de riverains de l'aéroport Paris-Orly, dont Élan - Savigny Environnement, ont voté à une large majorité la modification du PEB lors de la Commission consultative de l'environnement (CCE) du 17 novembre 2011.

Savigny-sur-Orge, le

Évelyne BOURNER
Administratrice, chargée des nuisances aériennes
Pour les membres du CA